

Les grandes étapes du droit à l'éducation en France

Document 1 : Les principales lois sur l'éducation :

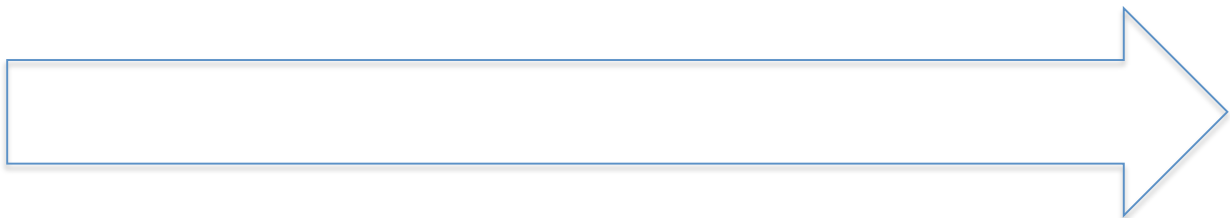
- 1833 *Loi Guizot* : Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire de garçons.
- 1850 *Loi Falloux* : Toute commune de 800 âmes et au-dessus est tenue, si ses ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles.
- 1874 : *Loi Joubert* : Le travail est interdit pour les enfants de moins de 10 ans.
- 1881 : *Loi Ferry* : Les écoles primaires publiques seront gratuites.
- 1882 : *Loi Ferry* : L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus.
- 1936 : *Loi Zay* L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, âgés de 6 à 14 ans. L'école secondaire est gratuite.
- 1959 : Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.
- 1975 : *Loi Haby* : Collège unique de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- 2005 : Loi pour l'égalité des droits des personnes handicapés. (page 26/27 du manuel)

1) Sur la frise, **reporte le nom des grandes lois** correspondant aux dates indiquées.

1800

1900

2014



2) Depuis combien d'années la **scolarité** est elle **obligatoire** en France ?

3) **Quelles lois précèdent l'obligation d'aller à l'école ?**

.....

4) Que remarques tu sur **l'évolution des âges** de la scolarité obligatoire ?

.....

5) **Les filles** ont elles toujours eu le même **accès à l'éducation** ?

6) **Quelles différences remarques tu entre** la classe des filles et celle des garçons ?

.....

Leçon d'écriture pour les garçons à l'école d'Hellemmes et leçon de couture pour les filles (fin XIXe siècle)

